Maison des Jeunes et de la Culture
Toulouse Empalot

FICHE D'ADHÉSION 2026/2027

MJC Toulouse Empalot, La Brique Rouge, 9 rue Maria Mombiola, 31400 Toulouse
05 34 31 10 05 - contact@mjctoulouseempalot.com - www.mjcempalot.fr

NOM	PRÉNOM	Date de naissance	ACTIVITÉ(S)	PRIX
☐ Femme/fille ☐ Homme/garçon ☐ Autre ☐ Non précisé				
☐ Femme/fille ☐ Homme/garçon ☐ Autre ☐ Non précisé				
☐ Femme/fille ☐ Homme/garçon ☐ Autre ☐ Non précisé				
☐ Femme/fille ☐ Homme/garçon ☐ Autre ☐ Non précisé				

ADHÉSION

☐ Adulte **20€** ☐ Association ou collectif **20€** ☐ Famille **30€**

☐ -18 ans, étudiants, bénéficiaires RSA, AAH, Minimum Vieillesse **10€**

SOUTIEN À LA MJC

Je soutiens la MJC d'un montant de ____ €

TOTAL EN €UROS	
RÉDUCTION	
TOTAL À PAYER	

MODE DE PAIEMENT

☐ Espèces (en 1 fois)

☐ Virement bancaire (en 1 fois)

☐ Chèque(s)
En ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 fois.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

☐ Renouvellement ☐ Nouvel adhérent Date d'inscription ____

RÈGLEMENT	1er paiement	2ème paiement	3ème paiement
Date			
Type de réglement			
Montant			

Note d'information : Les informations recueillies par la MJC Toulouse Empalot, à partir de ce formulaire, font l'objet d'un traitement informatique destiné au service Secrétariat et Comptabilité, dans la finalité de traiter votre dossier d'adhésion et de facturation. Ces données seront conservées au maximum 3 ans à compter de notre dernier contact. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour cela n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

COORDONNÉES

VOS INFORMATIONS

NOM* ..... PRÉNOM* .....

ADRESSE* .....

CP* ..... VILLE* ..... ☐ Réside à Empalot

TÉL* ..... EMAIL .....

Nº ALLOCATAIRE (Si réduction) ..... QUOTIENT FAMILIAL .....

AUTRE RESPONSABLE LÉGAL·E OU PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

NOM* ..... PRÉNOM* .....

TÉL* ..... EMAIL .....

CAS PARTICULIERS À SIGNALER

Allergie, asthme,
neuroatypie, handicap, etc.

POUR LES MINEUR·ES

J'autorise la MJC à laisser l'adhérent·e mineur·e partir seul·e de la MJC à la fin des activités. ☐ OUI ☐ NON

J'autorise l'adhérent·e mineur·e à fréquenter l'espace de vie avant et après son activité (17h-19h). ☐ OUI ☐ NON

J'autorise le personnel de la MJC à capter et fixer mon image et ma voix ou celles de l'adhérent.e mineur.e et j'autorise l'utilisation qui en sera faite par la MJC. ☐ OUI ☐ NON

J'autorise le personnel de la MJC à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident. ☐ OUI ☐ NON

Je souhaite recevoir la lettre d'info mensuelle de la MJC. ☐ OUI ☐ NON

Je déclare avoir lu et approuvé le règlement administratif des ateliers qui se trouve sur le site internet et à l'accueil. ☐ OUI ☐ NON

À _____

LE _____

SIGNATURE

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF DES ATELIERS

Modalités d'inscription à la MJC Toulouse Empalot

ADHÉSION

La MJC est une association loi 1901, l'adhésion est obligatoire pour participer aux activités organisées par la MJC. La carte d'adhésion est valable pour l'année scolaire en cours soit jusqu'au 31 août 2027. Le montant de l'adhésion pour la saison 2026/2027 s'élève à 10€ pour les enfants, 20€ pour les adultes, 30€ pour une famille (de 3 à 4 personnes) et à 20€ pour les associations. Pour les bénéficiaires des minimas sociaux (demandeurs d'emplois, RSA, AAH et minimum vieillesse), l'adhésion est à 10€.

INSCRIPTION

L'inscription à une activité est un engagement pour l'année entière. Pour toute inscription, il est nécessaire de remplir la fiche de renseignement, de verser l'adhésion ainsi que le montant de la cotisation. L'inscription n'est définitive qu'après le versement de la cotisation fixée pour l'activité concernée. Cette cotisation couvre les frais de fonctionnement de l'atelier et de la MJC : assurance, activités, personnel, entretiens des locaux, achats de matériel, frais de gestion (hors prix engagé pour le spectacle de fin d'année). Les adhérent·es ont la possibilité d'effectuer 3 chèques maximum qui pourront être encaissés de manière différée. D'autres réductions (de 5 à 40%) sont possibles.

L'inscription est définitive après une séance d'essai. Est considéré comme cours d'essai le premier cours qui suit l'inscription de l'adhérent·e. En cas d'arrêt définitif d'une activité, les montants versés à la MJC ne seront pas restitués sauf dans les cas suivants : maladie ou accident de l'adhérent·e ou encore un événement familial important (décès, perte d'emploi, déménagement). Cela est bien sûr soumis à la direction sur présentation des pièces justificatives fournies.

Tout trimestre entamé à la MJC reste dû. Le montant de la carte d'adhérent·e reste acquis à la MJC. Pour toute autre cause, l'adhérent·e devra motiver sa demande auprès de la direction. Dans tous les cas, l'équivalent de 30% du coût des séances restantes sera conservé par la MJC. En cas d'arrêt partiel et/ou temporaire de l'activité, aucun remboursement ne sera effectué.

FONCTIONNEMENT

Le début des activités est fixé au lundi 14 septembre 2026. La fin de l'activité est fixée au samedi 19 juin 2027. Les activités n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires ni pendant les jours fériés, y compris le lundi 29 mars 2027, les 6, 7 et 8 mai 2027 ainsi que le lundi 17 mai 2027.

RESPONSABILITÉ

La MJC n'engage sa responsabilité vis-à-vis d'un adhérent·e mineur·e que sur le temps et sur le lieu de l'activité à laquelle il/elle est inscrit·e. Les responsables légaux qui déposent les enfants sur le lieu d'activité doivent s'assurer de la présence effective de l'intervenant·e et venir les chercher à l'horaire prévu (sauf si autorisation de départ seul·e de l'enfant après son activité). Les parents, tuteurs, tutrices ou toute autre personne chargée par les titulaires de l'autorité parentale de venir chercher l'enfant doivent impérativement se conformer aux horaires de l'activité pratiquée à la MJC.

En cas d'empêchement, les responsables légaux s'engagent à avertir immédiatement la MJC afin qu'une solution puisse être trouvée. Dans la limite des lois et règlements applicables, les responsables légaux déchargent la MJC et son personnel de toute responsabilité à l'égard de l'enfant ou relative à ses agissements en dehors des horaires de l'atelier auquel l'enfant est inscrit.

Les responsables légaux autorisent la MJC à prendre toute mesure utile pour préserver la santé de l'enfant qui lui est confié, aux besoins en faisant appel à un médecin ou en le faisant hospitaliser, même pour observation. Ils donnent pouvoir à ce dernier d'autoriser les services médicaux compétents à procéder à tout acte médical ou chirurgical dans l'intérêt de l'enfant.

La direction se réserve le droit d'annuler un atelier si le nombre de participant·es est insuffisant. Dans la mesure du possible, l'arrêt d'un atelier sera effectué en fin de trimestre. Les adhérent·es sont alors remboursés au prorata des cours effectués.

La MJC décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels ou autres. Nous recommandons aux adhérent·es de ne pas amener d'objets de valeurs.

SANCTIONS, EXCLUSIONS

La radiation d'une inscription pourra être prononcée selon les cas de gravité après concertation avec l'adhérent·e ou sa/son représentant·e légal·e, la direction et le conseil d'administration de la MJC.